

# Procédure de signalement des cas présumés de corruption

Dans le cadre de son engagement ferme en faveur de l'éthique et de la transparence, Easypitch-HPL a mis en place un dispositif permettant à toutes les parties prenantes (collaborateurs, partenaires, fournisseurs, clients ou tiers) de signaler tout comportement suspect ou toute situation laissant penser à un acte de corruption.

## 1. Canaux de signalement disponibles

Les signalements peuvent être effectués par l'un des moyens suivants :

### En externe :

- Par courriel confidentiel à :  
[ethique@easypitch.eu](mailto:ethique@easypitch.eu)
- Via la plateforme en ligne sécurisée :  
<https://transparency-france.org/sengager/signaler-un-fait-de-corrupcion/>
- Par courrier à l'attention du Responsable de la conformité :  
Easypitch / 33 Rue de la Révolution, 93100 Montreuil

### En interne

- Par communication directe auprès :  
De Louis Fonteneau (réfèrent éthique), d'Alexandre Varon ou Frédéric Varon.

## 2. Informations à fournir lors du signalement

Le signalement doit, dans la mesure du possible, inclure les éléments suivants :

- Une description claire et factuelle des faits
- La date et le lieu présumés des faits
- Les noms des personnes impliquées (si connus)
- Tout document ou preuve disponible

Les signalements peuvent être effectués **de manière anonyme**, mais il est recommandé de laisser un moyen de contact pour un suivi plus efficace.

## 3. Traitement des signalements

- Tous les signalements sont reçus et traités par le Responsable de la conformité et/ou la direction.
- Une analyse de recevabilité est effectuée dans un délai de 5 jours ouvrés.
- Si le signalement est jugé pertinent, une enquête interne est ouverte dans un délai maximum de 15 jours.
- L'ensemble du processus est traité de manière confidentielle et dans le respect des droits des personnes concernées.

## 4. Protection du lanceur d'alerte

Conformément à la législation en vigueur, toute personne effectuant un signalement de bonne foi bénéficie d'une protection contre toute forme de représailles, directe ou indirecte. Aucune mesure disciplinaire, licenciement ou discrimination ne peut être prise à son encontre du fait de ce signalement.